

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 2025-03 DU COMITE SYNDICAL

Approbation du compte de gestion 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER,
Jean-Luc GAUTHIER (CCACN),
Thierry FAVARCQ,
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE,
Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Pascale GROSJEAN,
Jacques MERCIER.

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

:-::-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✚ VU Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L1612-12 et suivants et l'article D2343-2 et suivants ;

- ✚ VU L'instruction comptable M57.
- ✚ VU le rapport n° 3.

Considérant que le compte de gestion établi par le Trésorier permet :

- ✚ De vérifier l'exécution du budget,
- ✚ De présenter la situation financière du syndicat.

Considérant qu'il se compose :

- ✚ d'un bilan qui est la photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	8 556 045,66	Fonds propres	9 393 156.82
Circulant	35 503.42	Dette	17 230.13
Comptes de régularisation	0.00	Comptes de régularisation	35 287.66
Disponibilité	854 125.56		
Total	9 445 674.64	Total	9 445 674.64

- ✚ d'un compte de résultat qui n'est composé pour le syndicat mixte que d'un résultat courant non financier,
- ✚ d'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget,

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	1 363 821.19
Total dépenses section de fonctionnement	1 533 065,14 €
Déficit de fonctionnement	169 243.95
Résultat exercice 2023	1 036 922.21
Résultat de clôture exercice 2024	867 678.26

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	526 794.41
Total dépenses section d'investissement	691 174.25
Déficit d'investissement	164 379.84
Résultat exercice 2023	133 812.77
Résultat de clôture exercice 2024	-30 567.07

- ✚ de la balance qui permet de distinguer les opérations créditrices et débitrices,
- ✚ d'une ventilation par fonction. Le syndicat mixte ne possède qu'une ventilation sur la fonction 6 : réseaux et infrastructure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés par le trésorier ;
- ✚ De déclarer à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le service de gestion comptable, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte, pour l'exercice 2023, présenté par le trésorier.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Le Président
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 

Délibération publiée le

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 058-200002400-20250219-2025_03-BF

